

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués
sauf
Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M, VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM, STEINER, HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés)
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL. N° 29 /2002

**OBJET : SECTEUR SCOLAIRE DU 1^{ER} CYCLE DE LA REGION DE WOERTH
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2001**

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2001 du secteur scolaire du 1^{er} cycle de la région de Woerth qui comprend :

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	156 720,19 F	
Recettes	123 733,49 F	
Déficit d'investissement		- 32 987,30 F

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	199 101,62 F	
Recettes	1 659 238,76 F	
Excédent de fonctionnement		1 460 137,14 F

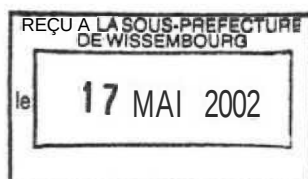
- RESULTAT 1 427 149,84 F

Le Président ayant quitté la salle, Mme Marie-Line WEISS, Vice-Présidente, désignée par le Conseil Communautaire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité moins 3 abstentions, le Compte Administratif 2001.

Le Prés/dent sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 09 avril 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS